

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 09 avril 2026 – convocation du 02 avril 2026

1

Membres en Exercice : 15

POITREAU Philippe, BIAU Nathalie, MINOT Matthieu, MOREAU Aneline, JONGLEUX Michel, SARRAN Sylvie, BOCHE Didier, IPARRAGUIRRE Catherine, BENSAFI Théo-Idriss, SARRAN Fanny, BLONDET Stéphane, BARRI Elisabeth, LOISON Robert, CLAISSE Martine, GANHAO Serge

Membres présents : POITREAU Philippe, BIAU Nathalie, MINOT Matthieu, MOREAU Aneline, JONGLEUX Michel, SARRAN Sylvie, BOCHE Didier, IPARRAGUIRRE Catherine, BENSAFI Théo-Idriss, SARRAN Fanny, BLONDET Stéphane, BARRI Elisabeth, LOISON Robert, CLAISSE Martine, GANHAO Serge

Membres excusés : 0

Pouvoirs :

Membres absents : 0

Secrétaire de séance :

Aneline MOREAU

Ordre du jour

Délibération 1 : Renouvellement du conseil communautaire suite au renouvellement des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA)

- **Le conseil communautaire : Le conseil communautaire est composé de 45 sièges**

La communauté de communes est administrée par le conseil communautaire.

La composition du conseil est faite à partir du renouvellement général des conseils municipaux.

La répartition des sièges entre communes est fixée par arrêté préfectoral dans les conditions fixées par le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) – Voir arrêté n°32-2019 du Préfet du Gers du 15 octobre 2019.

Communes	Nombre de sièges
RISCLE	10
AIGNAN	4
VIELLA	3
SAINT-GERME	3
SAINT-MONT	2
LELIN-LAPUJOLLE	2
SARRAGACHIES	2
CAHUZAC-SUR-L'ADOUR	2
BOUZON-GELLENAVE	1
TERMES D'ARMAGNAC	2
MARGOUEY-MEYMES	1
MAULICHERES	1
TARSAC	1
AVERON-BERGERELLE	1
MAUMUSSON-LAGUIAN	1
LABARTHETE	1
POUYDRAGUIN	1
SABAZAN	1
FUSTEROUAU	1
CASTELNAVET	1
CAUMONT	1
VERLUS	1
GOUX	1
LOUSSOUS-DEBAT	1
total	45

1) La commune de Saint-Germé a 3 sièges. Dans ce cas, pas de suppléants prévus. Seules les communes qui disposent d'un seul siège de titulaire pourront avoir un suppléant.
Les délégués à la CCAA suivent l'ordre du tableau du conseil municipal

Délégués CCAA	Titulaires
Maire	Philippe POITREAU
Adjoint 1 ^{er} adjoint	Nathalie BIAU
Adjoint 2 ^{ème} adjoint	Matthieu MINOT

Ainsi les organes du bureau de la CCAA ont été désignés comme suit :

Président de la CCAA et du CIAS

Stéphane PERSOONS

Premier vice-président « Bâtiments et Urbanisme »

Philippe POITREAU

Deuxième vice-président « Finances et Prospective »

Jean MENVIELLE

Troisième vice-président « Développement Économique et Rural »

René CASTETS

Quatrième vice-président « Voirie »

Joël DAGIEUX

Cinquième vice-présidente « Loisirs, Culture, Tourisme et Communication »

Béatrice PASIAN

Sixième vice-présidente « Social et Santé »

Nicole DUCLOS

Septième vice-présidente « École, Enfance et Jeunesse »

Valérie DUFAU

Huitième vice-président « Personnel »

Didier SARRAN

Délibération 2 : changement porte du bureau du maire

- Devis Etablissement DAUGA à 32110 NOGARO : 1584.40 € TTC
L'assemblée accepte le devis. Voir le sens de l'ouverture de la porte

Délibération 3 : Fourgon de la commune « Marquage »

- ALGEMA d'Aire sur l'Adour pour fourniture et dépose Adhésif d'un montant de 243.12 € TTC ;
L'assemblée décide à l'unanimité des membres d'accepter le devis.

Délibération 4 : Chaudière logement communal « Presbytre »

- 1) DECC à LAFITOLLE (65) :..... 909.34 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de choisir le devis proposé par DECC d'un montant de 909.34 € TTC.

Délibération 5 : Vote du Compte Financier Unique : CFU

Le compte financier unique est un document de clôture budgétaire. Le CFU devient obligatoire pour toutes les collectivités à compter de l'exercice 2026. Il s'agit d'un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il a pour objectif :

- de favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- d'améliorer la qualité des comptes,
- de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Pour éviter toute anomalie, un rapprochement des écritures doit être régulièrement effectué entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable ;

La date de vote du CFU doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte ;

Le maire doit, en outre quitter, la salle au moment du vote du CFU.

Une fois le compte financier unique voté, le vote de l'affectation des résultats est également une étape importante pour la commune. Cette étape se fera au moment du vote du budget primitif.

Madame BIAU Nathalie adjointe au maire, déléguée aux finances, va présenter à l'assemblée les comptes financiers de l'année 2025.

La commune de Saint-Germé distingue deux budgets :

1) Le budget du photovoltaïque.

Il s'agit d'un budget annexe qui permet d'individualiser comptablement la gestion de certains services. Ce budget permet de gérer l'installation des panneaux situés sur le toit du foyer rural.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune s'est dotée de panneaux photovoltaïques en 2014. Ces panneaux sont positionnés sur un bâtiment communal (le foyer rural), le matériel technique est entreposé dans le local technique et à cet effet une convention d'utilisation d'un espace locatif a été mis en place.

Une redevance annuelle de 2500 € est versée à la commune.

Le CFU du photovoltaïque de l'exercice 2025 est arrêté comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	2 576.71 €
	Réalisé :	1 301.13 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :	Prévu :	2 576.71 €
	Réalisé :	2 576.71 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	8 839.61 €
	Réalisé :	8 274.28 €
	Restes à Réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	1 275.58 €
Fonctionnement :	3 862.11 €
Résultat global :	5 137.69 €

L'assemblée à l'unanimité des membres présents vote le CFU 2025

2) Le budget de la commune

Le budget de la collectivité est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Le CFU (Compte Financier Unique) est un document de clôture budgétaire.

Le CFU 2025 de la commune est arrêté comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	360 263.69 €
	Réalisé :	67 601.27 €
	Reste à réaliser :	58 235.00 €

Recettes :	Prévu :	360 263.69 €
	Réalisé :	421 340.64 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	728 540.24 €
	Réalisé :	302 984.76 €
	Restes à Réaliser :	0.00 €

Recettes :	Prévu :	728 540.24 €
	Réalisé :	724 772.93 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	353 739.37 €
Fonctionnement :	421 788.17 €
Résultat global :	775 527.54 €

L'assemblée à l'unanimité des membres présents vote le CFU 2025

- Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la situation du restaurant communal « PAPILLES EN SCENE ». Il est rappelé que depuis le mois de juillet 2025, le restaurant est fermé au public. En effet M. Armino LEITAO, le gérant de PAPILLES EN SCENE a eu de graves problèmes de santé, il est d'ailleurs décédé au mois d'octobre 2025. Actuellement le notaire chargé de la succession a informé la mairie qu'il avait 6 mois pour liquider la succession. Cette affaire suit son cours. La commune sera informée de la suite donnée au moment voulu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0h00


